de démente violence, mais il n'eut pas le temps de répliquer, et avant qu'il eût pu prononcer une parole, il se passa une chose inattendue, stupéfiante, et qui méduse les assistants, et jusqu'à l'indémontable Cazérès lui-même.

Brusquement, sortant de la pénombre où il était jusque là demeuré invisible, Wladimir Paloutine s'élança.

—Cet homme est un imposteur—cria-t-il d'une voix rauque.

Et il étendait le bras, menaçant du doigt Alexis Monteray..

—Oui,—répéta-t-il,—il dit s'appeler Alexis Monteray!.... C'est faux!.... Ce n'est pas là son nom!.... Demandez-le-lui donc son nom...... Demandez-lui aussi pour quel crime il a été chassé de son pays?

La voix manquait à Alexis......

Tout d'abord il fit un suprême effort pour s'élancer sur Wladimir.

Mais Mignaton, le brigadier, aux épaules larges, venait de prévenir le coup, et résolument il se jeta entre les deux hommes.

—Vous verrez bien qu'il ment,—criait Wladimir,—que c'est un imposteur.... Mais demandez-lui donc son nom...... Demandez-lui donc pourquoi il a été forcé de quitter la Russie!

—Voyons! voyons!.... —répétait le brigadier,—qu'est-ce que c'est que tout ça?....

Et s'adressant à son sous-ordre:

—Pénot, mettez-vous devant la porte, nom ne nom.... et qu'on s'explique.... Vous, monsieur Monteray! ça n'est pas tout ça.... C'est-y que vous êtes M. Monteray ou bien un autre?.... Faut s'expliquer.... Et pas à coups de poing.... Expliquez-vous.

Alexis avait croisé ses bras sur sa poitrine; réduit à l'impuissance, paralysé par le volumineux corps du brigadier, derrière lequel, prudemment, Wladimir s'abritait, il regardait son ennemi de ses yeux étincelants, où la haine intense le disputait au plus écrasant mépris.

De sa gorge contractée finit par sortir cette accusation vengeresse:

—Assassin!.... lâche assassin!.... Assassin de mon père!.... Je devais te retrouver sur ma route, Wladimir Paloutine!..

Très nerveux, très agité, les pommettes d'un rouge vif, le comte hurlait de toutes ses forces, comme s'il eût voulu étouffer la voix de son ennemi.

—Je vous dis que je le connais!.... Il a été chassé de sa famille! De la mienne!.... Il est malheureusement mon cousin!.... Demandez-lui donc s'il ne s'appelle pas Alexis Livachoff et s'il lui prenait fantaisie de rentrer en Russie s'il ne serait pas envoyé au bagne!.... Oui! qu'il le dise donc s'il l'ose!....

—Oui! Je me nomme Alexis Livachoff.... Ce misérable dit vrai. Ce qu'il ne dit pas......

Mignaton l'empêcha d'achever.

—Ca n'est tout pas ça,- fit-il,—vous reconnaissez alors que vous n'êtes pas Alexis Monteray, et que, conséquemment, vous êtes un autre.... Alors moi, au nom de la loi, je vous arrête.... Vous vous expliquerez devant M. Gazeau.... Parce que c'est pas possible de laisser aller dans la commune des particuliers qui ont des noms qui ne sont pas comme qui dirait le leur....

Cazérès avait eu le temps de reprendre tout son sang-froid.

Au fond, le premier mouvement de stupéfaction passé, il était enchanté de cette diversion,

Très heureuse! on ne peut plus opportune, cette rencontre, cette coïncidence.

Comment! Alexis Monteray se trouvait être le prince Livachoff!.... le propre cousin germain de Wladimir Paloutine!....

Et Alexis Livachoff était proscrit, exilé, et Wladimir se trouvait avoir hérité de tous les biens, de toute la fortune du père d'Alexis, le prince Démétrius.

Il avait bien entendu, au vol, cette écrasante accusation que le jeune prince Livachoff avait jeté à la face de son cousin: "Assassin! assassin de mon père!"

Mais Andréa ne s'émotionnait pas pour si peu.

Que Wladimir Paloutine fût venu en aide à la nature et eût accéléré, par un moyen violent, la fin plus ou moins prochaine de son oncle, le prince Démétrius, en quoi cela pouvait-il l'influencer?...

L'essentiel, c'est que le comte Paloutine était désormais l'incontesté possesseur d'une grande fortune, et que lui, Cazérès, était destiné à en vivre.

Evidemment Wladimir, comme criminel, était très chargé: raison de plus pour le soutenir.

Maintenant que le baron Andréa Cazérès connaissait par le menu le casier judiciaire de son ami, point de danger que ce dernier s'avisât de le lâcher. Pour la vie, ils étaient rivés à la même chaîne.

Au milieu de la salle à manger, il se démenait.

—Brigadier, — répétait-il,— je puis vous affirmer que les accusations portées contre mon excellent ami, le comte Wladimir Paloutine, sont des calomnies infâmes.

Et se frappant la poitrine, il ajoutait:

—Je garantis l'éclatante honorabilité du comte Wladimir!......moi! le baron Cazérès!.... C'est un malentendu Tout s'expliquera.... C'est encore une histoire arrangée par ma malheureuse femme.... Elle voit des assassins partout!... Elle croit que la moitié du monde égorge l'autre... Elle est comme ce'a maintenant.... Que voulez-vous!.. C'est une maladie incurable.

Cependant Alexis Livachoff,—nous lui donnerons désormais son véritable nom,—encadré de Mignaton et de Pénot, quittait le chalet, non sans se retourner à maintes reprises pour tenter d'apercevoir Renée une fois encore.

Renée et sa mère, palpitantes, éperdues, avaient entendu les éclats de voix terribles qui partaient du rez de chaussée.

Le mot "assassin" était arrivé jusqu'à leurs oreilles.

Mais lorsque, penchées à la fenêtre, elles virent Alexis emmené par les gendarmes, leur désespoir ne connut plus de bornes.

Barbe Quintrec, pleurant à grands sanglots, remontait au premier en courant.

Elle avait entendu, elle, tout entendu, jusque dans les moindres détails, l'oreille appuyée contre la porte....

—Ah! mes bonnes dames,—fit-elle, bégayant à travers ses hoquets.

"Ah! nous sommes perdues! Paraît qu'ils veulent l'envoyer au bagne!....

"Comme si le cher homme était jamais capable d'avoir commis quelque chose de mal...... On me couperait le cou que l'on ne me le ferait pas croire,

"Oh! pour ça non! le cher agneau du bon Dieu!......

Barbe Quintrec avait bien entendu, mais elle n'avait pas tout compris......

Aussi racontait-elle la scène en la transformant à sa manière, qui était loin de la vérité.

Cette amplification était bien loin de calmer les angoisses de la baronne et de Renée.

Cependant les gendarmes, Alexis, Wladimir et Cazérès étaient revenus chez M. Gazeau.

Dès les premiers mots, celui-ci fut pris d'une épouvante indicible.

M. Monteray n'était pas M. Monteray, mais un prince russe, qui s'était enfui de son pays.... un condamné à mort, ou tout au moins aux mines de Sibérie....

Oui, c'était bien cela, le prince Livachoff n'était autre chose qu'un nihiliste.. réfugié à Kermor.

Qui pouvait dire si dans ses expériences sur la terre réfractaire, ses écrasements de galets, ses manipulations argileuses, il ne fabriquait pas en cachette des quantités de mélinite, de dynamite, de panclastite, de picrate, de toutes les substances à nom plus ou moins baroque au moyen desquelles, au nom du progrès, on s'ingénie à écrabouiller les gens!....

Ah! du coup, par exemple, il était bien obligé d'en référer à l'administration.

—Monsieur,—dit-il à Alexis Livachoff, —d'une voix indécise et troublée,—ma situation m'oblige à prendre des mesures de rigueur.... Je suis forcé de vous maintenir en état d'arrestation jusqu'à ce que les autorités aient statué sur votre sort.... Vous allez demeurer sous la surveillance de la gendarmerie. Au petit-jour je télégraphierai au sous-préfet de Morlaix.... qui demandera des instructions au préfet, lequel en référera à Paris. Jusque là vous demeurerez dans l'une des salles de la mairie de Goulven.

Alexis se tordit les mains dans un muet désespoir.

Lui arrêté, Renée, sans défense, retombait aux mains de son bourreau.

—Monsieur,—dit-il froidement à M. Gazeau, qui devint blême,—vous allez laisser commettre un nouveau crime.... Cet homme,—il désignait Wladimir,—est un assassin, un misérable!.... Il va assassiner sa femme.... comme il a assassiné mon père.

Derrière le dos d'Alexis se tenait Cazérès.

Et il adressait force signes d'intelligence à ce pauvre M. Gazeau qui, décidément, en perdait la tête.

—Je vous l'avais bien dit, lui faisait-il du bout des lèvres, en haussant les épaules.... C'est cette pauvre baronne qui est cause de tout cela.... Elle a inventé toute une série de contes à dormir debout ... Je vous avais bien prévenu qu'elle voyait des assassins partout......

"Enfin, fort heureusement, je vous avais averti.

M. Gazeau répondit au baron par un petit signe d'intelligence.

Compris! Il avait parfaitement compris.

Très prévenu d'ailleurs contre ce prince Livachoff...... un individu qui avait vécu pendant si longtemps dans la commune administrée par lui, Gazeau, et sous un nom d'emprunt!....

Cette fourberie ne pouvait évidemment cacher que les plus noirs desseins et un passé plus sombre encore.

Cazérès, certain maintenant de pouvoir compter sur le maire pour allié, lui adressa un imperceptible appel, et, l'attirant dans un coin de la salle:

—J'aime à croire, mon cher monsieur, qu'avant toutes choses vous allez faire subir à ce Livachoff un interrogatoire en règle?

La figure de M. Gazeau se rembrunit.

Comment! ce n'était pas fini!......

Il fallait procéder à une enquête.... Mais puisqu'il allait demander des instructions?

—Enfin, insista Cazérès,—vous comprenez bien que mon ami, le comte Wladimir, et moi, nous ne tenons pas à demeurer ici. Et avant notre départ, nous tiendrions à être fixés sur les motifs qui ont amené M. Livachoff à retenir dans sa maison la baronne Cazérès et sa fille......

—Oui! oui! évidemment,—bredouilla Gazeau.

Et il ajouta en s'essuyant le front:

—Ah! quelle affaire!...... quelle affaire!.... J'en deviendrai fou à mon tour... Des aliénés, des assassins!... Et il faut que je me démène au milieu de tout cela!

Le baron eut un mouvement de violente impatience.

—Mais, je vous l'ai dit, mon cher monsieur, les assassinats, tout ce monceau de crimes, n'existent que dans le cerveau détraqué de ma pauvre femme.

—Ah! c'est juste.

—Alors, dépêchez-vous, je vous en conjure, d'interroger votre homme, qui me fait l'effet d'un madré sire!.... Méfiez-vous....

—Soyez tranquille......

Et M. Gazeau, s'asseyant à une table, prit un air majestueux et digne et s'adressant à Alexis, qui, désormais très calme, se tenait debout entre Mignaton et Pénot:

—Vous reconnaissez donc que vous ne vous nommez nullement Monteray?

—Je l'ai déjà reconnu,—répliqua posément le jeune homme.

—Reconnaissez-vous également que la comtesse Paloutine se trouve actuellement chez vous?

—Oui!.... J'ai été assez heureux, par un providentiel miracle, pour lui sauver la vie....

—Mais pourquoi n'avez-vous pas prévenu son mari, qui la pleurait, qui la croyait morte?....

—Je suis arrivé à découvrir sa mère et j'ai amené Mme Cazérès auprès de sa fille....

M. Gazeau secoua la tête.

—Vous ne me répondez pas.... Pourquoi n'avez vous pas averti son mari?

—Monsieur le maire,—et une expression de désespéré découragement se lut sur le visage d'Alexis, — vous ne me croirait pas......Le crime dont j'ai eu la preuve est tellement horrible, tellement contre nature, qu'il dépasse une imagination humaine.... Je n'ai pas prévenu cet homme,—il désignait Wladimir avec un geste d'écrasant mépris,—parce que j'étais intimement convaincu,—comme je le suis encore,—qu'il tenterait à nouveau d'assassiner sa femme.

M. Gazeau leva les yeux au plafond.

—Nous savons parfaitement à quoi nous en tenir sur ces prétendus crimes. A vous entendre, le comte Paloutine aurait assassiné votre père, le prince Démétrius Livachoft.

—Oui, monsieur, oui!....Le misérable a eu cette lâcheté....

—Dans quel but?

—Pour lui prendre ses bien, sa fortune!....Pour tout lui prendre....

—Et ensuite, presque aussitôt son mariage.... un mariage d'amour tout désintéressé puisque cette jeune femme n'avait aucune fortune, il l'aurait également assassinée.... ou du moins il aurait tenté de le faire. Allons! allons! cher monsieur!.... avouez vous même que ce que vous voulez nous faire avaler là n'est qu'un tissu d'invraisemblances.... Mais le comte Paloutine passerait donc sa vie à tuer, à assassiner!.... Et il ne serait même pas poursuivi par la justice de son pays!....

Alexis eut un amer sourire:

—J'ai commencé par vous dire, monsieur le maire, que vous ne me croiriez pas....

—Effectivement, je ne puis vous croire.... Je m'étonne même que vous vous livriez à des calomnies qui ne tiennent pas debout et tellement ridicules qu'elles ne sauraient atteindre un galant homme.

Il se montait, à la fin, le petit Gazeau! Avait-on l'idée de vouloir raconter de pareilles calembredaines!

Ce n'était pas à lui qu'on pouvait en faire accroire, ah! mais non!....

Aussi, avec une inimitable dignité, ordonna-t-il au brigadier:

—Mignaton, emmenez monsieur.... Vous veillerez sur lui.... jusqu'à ce que le télégraphe m'ait transmis des instructions.

Alexis Livachoff était condamné sans appel.

Et d'un! pensa Cazérès, qui avait assisté impassible, à l'interrogatoire.

Lorsque la porte se fut refermée sur Alexis et les deux gendarmes:

—Mon cher Wladimir,—dit-il,—vous avez fort bien fait, très bien agi, ma parole d'honneur.... Vous avez été très calme.... Vous n'avez même pas répondu aux bourdes idiotes racontées par cet individu.

—Pardon, — fit le comte Paloutine, avec hauteur, — cet individu, comme vous dites, est mon cousin. Il a la tête très égarée en ce moment.... ce qui ne l'empêche pas d'être très régulièrement le prince Alexis Livachoff.

—Mais enfin, demanda timidement M. Gazeau, — pourquoi cette haine féroce.... pourquoi ces accusations stupides......

—Ah! voilà!.... —réplique aussitôt Wladimir,—vous allez toucher cette profonde et toute naturelle aversion du bout du doigt.

M. Gazeau ouvrit toute grande ses oreilles. Peut-être, enfin, allait-il voir le mot de cette série d'énigmes au milieu desquelles il se perdait comme le Minotaure dans le labyrinthe de Crète.

—Mon très cher cousin,—reprit Wladimir d'un ton dégagé, voyant bien de quelle façon le maire était prévenu en sa faveur,—mon cher cousin Alexis a commis la folie, il y a de cela quatre ans, de tremper dans un attentat dirigé contre la personne sacrée de notre souverain le tsar.... Le complot a été découvert.... Mon cousin allait être arrêté.... Il a eu le temps de s'enfuir.... mais il a été condamné à mort par contumace, et, étant mort pour la société, c'est moi qui ai tout naturellement hérité de la fortune de son père, le prince Démétrius Livachoff, mort dans mes bras, au château de Ny-Slott, le jour même où je revenais de France et de mon voyage de noces......

—Mais vous ne m'avez jamais parlé de toute cette triste histoire?—interrompit Andréa.

—A quoi bon, mon cher baron; ce n'est jamais agréable d'aller avouer, même à ses amis les plus intimes, que l'on a un parent condamné à la peine de mort...... et qui tout au moins, si le tsar lui faisait grâce de la vie, irait finir ses jours au bagne.

—C'est vrai. Pardon.

—Maintenant,—poursuivit Wladimir, —vous comprenez l'aversion invétérée qu'il me porte.... C'est idiot.... c'est stupide.... Mais c'est parfaitement humain.... Et je vous demande un peu à quoi m'avançait la mort de mon pauvre oncle.... J'étais, je suis riche de mes propres.... Si jamais Alexis pouvait rentrer en grâce, mon premier soin serait certainement de lui restituer sa fortune.

—Mais taisez-vous donc, Wladimir,— fit Cazérès,—on croirait que vous vous défendez.

M. Gazeau salua le comte.

—Vous lui rendrez sa fortune,.. C'est bien. c'est très bien!.... Vous êtes un noble cœur.

—C'est tout naturel,—répondit le comte,—et vous en feriez certainement autant à ma place.

M. Gazeau ne semblait pas partager cette manière de voir. Il était évident que, mis en possession d'une grosse fortune, il n'eût entendu à aucun prix s'en dessaisir.

Wladimir, voyant l'excellent effet produit, continuait à exécuter des variations sur le même thème.

—Non! ce n'est pas pour ce tissu de calomnies stupides que je lui en veux.... Il est profondément blessé, aigri.... Il a manqué son existence par suite d'un inqualifiable coup de tête; il est dans l'ordre des choses qu'il s'en prenne à tout le monde.... Je vous le répète, je ne me considère que comme le dépositaire de sa fortune, et s'il parvient jamais à rentrer en Russie, je la lui rendrai.... Ce pourquoi je lui en veux!.... ce que je ne lui pardonnerai jamais, c'est d'avoir brisé mon bonheur!.... alors que par suite d'un miracle providentiel je pouvais être heureux encore....

Cette fois, le baron Andréa Cazérès adressa du coin de l'œil à son complice, à son élève, un regard d'encouragement.

Non! réellement il reprenait du ressort, Wladimir; il allait très bien. Toute la tirade avait été prononcée avec feu et tristesse...... M. Gazeau semblait ému, bien qu'il n'en eût guère compris ni le sens ni la portée.

Wladimir, une fois son petit discours terminé, s'avança vers le maire:

—Vous permettez que je me retire, j'ai des précautions à prendre, des ordres à donner.

Gazeau s'inclina, tendant les mains, assurant qu'il se tenait toujours à la disposition du comte Paloutine.

—Je compte sur vous, monsieur,—répondit Wladimir d'un ton pénétré......

—Je vous remercie du fond de l'âme de tout ce que vous avez fait pour moi dans mon malheur.

Et très dignement, il sortit.

Aussitôt après son départ, une question retenue depuis un long instant monta aux lèvres de Gazeau.

—Son malheur?—dit-il,—quel malheur?....

Andréa Cazérès eut une exclamation de surprise indignée.

—Mais vous n'avez donc pas compris? Mais vous ne voyez donc pas que le cœur de ce malheureux comte est brisé!......

—Mais enfin, il croyait sa femme morte....Il la retrouve de la façon la plus étrange....

—Et c'est justement cela!....la façon....Nous nous rendons parfaitement compte de ce qui s'est passé....Ce n'est pas difficile....Le prince Alexis Livachoff a sauvé la comtesse Paloutine.... Bien....Vous me suivez bien, n'est ce pas?....Que fait-il?....Sans doute la jeune femme à la suite de cette épouvantable catastrophe a été pendant longtemps malade....Le prince la soigne, la cache....Il devient amoureux d'elle.... Peut-être.... d'autres sentiments....la haine, la vengeance, ont guidé sa conduite....Il croyait, il croit encore avoir à se plaindre de son cousin Wladimir....Le hasard lui met....dans les bras la femme de celui-ci....Il lui prend sa femme, il la garde.

Et plongeant ses yeux perçants dans les prunelles effarées du petit Gazeau, il lui demanda brusquement:

—Vous ne trouvez pas cela limpide?... cela ne vous saute pas aux yeux?....

Le moyen de ne pas répondre d'une façon affirmative......

Oui! oui! M. Gazeau saisissait parfaitement, maintenant, tous les fils de cette intrigue si compliquée.

L'amour et la haine motivaient et expliquaient ce drame passionnel.

En proie à une agitation extrême:

—Et moi!—continuait-il,—moi!...... Croyez-vous donc que je ne sois pas également frappé dans cette catastrophe... Ma malheureuse femme...... allant, —grâce à sa tête perdue,—protéger les coupables amours de sa fille!...... Vous trouvez cela bien!...... vous...... vous magistrat rural!...... Vous, officier municipal, vous admettez que de telles scènes contre nature se passent dans votre commune!

Non! en vérité, l'accusation était injuste. Gazeau ne l'admettait pas!

Il en était profondément indigné, au contraire, et demeurait tout ébahi, tout pantois, en marmottant entre ses dents:

—Ça.... c'est trop fort! c'est trop fort!.... Pendant trente ans, dans les affaires, je n'ai rien vu d'approchant.

Nous laisserons le maire de Goulven aux prises avec le baron Cazérès et continuant à se mettre à sa disposition pour tout ce qui pourrait lui être agréable et utile, ne se doutant pas que Cazérès allait immédiatement le prendre au mot, et nous suivrons Alexis Livachoff à la maison commune de Goulven.

S'il est un sentiment cruel entre tous ceux qui torturent notre malheureuse nature humaine, c'est celui de notre impuissance à venir en aide à ceux qui nous sont chers, à ceux à qui nous avons voué notre vie.

Alexis avait beau tenter de se roidir contre la destinée, il succombait sous l'écrasante évidence.

Contre lui s'élevait cette chose effroyable qui se nomme la loi!

Au nom de la loi, Wladimir reprenait tous ses droits sur sa victime!.... Wladimir, l'assassin du prince Démétrius, de son père!....

Et c'était lui que l'on arrêtait, lui qui se trouvait à cette heure entre deux gendarmes, alors que le comte Paloutine triomphait, que Renée, cette Renée qu'il adorait de toutes ses forces, il se l'avouait maintenant, retombait sans défense et sans forces dans les mains de son bourreau.

Ne devait-il pas être tenté de se briser la tête contre l'angle de l'une des maisons de Goulven qu'il longeait en ce moment?......

Eh bien! non! Il lutterait!...... Quand même! Jusqu'au bout!

Il le lui avait promis, d'ailleurs!

—"Moi vivant, — lui avait-il dit,— vous n'aurez toujours entre vous et cet homme!......"

Ce serment il devait le tenir.

Allons! plus de désespoir, plus de faiblesse, et haut le cœur!.. ...

Et il fit un surhumain effort pour dégager sa pensée.

D'abord son arrestation ne pouvait être maintenue......

Ses ennemis avaient pu circonvenir un homme, un maire à courtes vues.... et ils parvenaient ainsi à se défaire momentanément de lui. Mais ce ne serait, à coup sûr, qu'un état transitoire.

Sitôt qu'il allait se trouver en présence d'un fonctionnaire éclairé, il rentrerait en possession de sa liberté.... et alors.... sa vie!.... son existence tout entière serait consacrée à Renée et à sa mère....

Il le jurait bien par Dieu, il saurait arracher les deux pauvres femmes à Wladimir et à son complice.

En remettant peu à peu ses idées en ordre, relativement à Renée, une espérance lui venait au cœur.

Wladimir, pour le moment du moins, n'oserait pas attenter aux jours de celle dont il voulait se débarrasser à tout prix.

Le naufrage du yacht, cette tentative d'assassinat, ne pouvait tomber sous le coup de la police: toutes les précautions avaient été bien prises.

Le Yacht d'Ebène valait des sommes énormes; une homme ne va pas les enfouir de gaieté de cœur au fond de l'Océan...... Et, en outre, le compliqué de cette affaire échapperait fatalement à toutes les instructions, à toutes les enquêtes, Alexis le comprenait très bien...

Mais la mort subite de Renée,—en ces conjonctures,—éveillerait à coup sûr les soupçons de la police, et Wladimir pouvait être pris, perdu.

Le baron Cazérès était trop adroit pour lui conseiller une semblable maladresse.

Wladimir serait bien forcé d'attendre.

En vérité, plus il y pensait, plus Alexis acquérait la conviction que, momentanément, Renée ne courait aucun danger.

Et il se répétait, pour se donner du courage, les dernières paroles qu'il avait entendu prononcer à Renée.......

Tous les efforts elle avait entrepris pour aimer Wladimir!...... Jamais elle n'y était parvenue; toujours, il lui avait inspiré une instinctive horreur!

Et il se disait qu'elle serait courageuse et forte, que, de son côté, elle lutterait,...... assez longtemps pour lui permettre d'arriver à son secours.

Jusque-là il fallait être vaillant, héroïque! Le plus intrépide des courages ne réside-t-il pas à combattre les coups les plus cruels de la fatalité?

Le but de sa vie, désormais, n'était autre que le salut de Renée; ce but, il fallait l'atteindre.

La maison commune de Goulven était de construction ancienne, peu solide, démantelée, comprenant deux pièces au rez-de-chaussée et, au premier étage, les archives.

Il était tard, onze heures allaient sonner au campanile du clocher et tout Goulven reposait depuis longtemps déjà.

Mignaton passa chez lui, c'est-à-dire à l'une des annexes de la maison commune, prit les clefs, une lanterne et s'occupa d'installer son prisonnier ainsi que M. Cazeau le lui avait recommandé.

Il était très embarrassé, Mignaton!

Ayant éprouvé depuis tantôt trois ans une sympathie réelle pour celui-là même qu'il était obligé, aujourd'hui, d'appréhender au corps.

—Ma foi,—dit-il amicalement à Alexis, en le laissant pendant un instant tout seul avec Pénot,—à la guerre comme à la guerre.. Je m'en vas vous chercher une bonne paire de bottes de paille et vous vous installerez comme vous pourrez pour la nuit.

—Je serai toujours très bien,—répondit Alexis;—ne vous donnez pas tant de peine, Mignaton.... je connais les proverbes français: une mauvaise nuit est bientôt passée.

Mignaton n'en fut pas moins chercher la paille, et, sur la table du conseil, il était en train de confectionner un lit sommaire à son captif, lorsque rudement on frappa à la porte de la maison commune.

Pénot s'en fut voir qui pouvait, à pareille heure, se permettre de secouer l'huis de cette façon, ainsi qu'il le disait lui-même, et nez à nez, il se trouva en face de Barbe Quintrec.

Elle avait couru, la Bretonne! haletante, trempée de sueur, et de méchante humeur, faut tout dire.

—Ousqu'il est, not'maître?—demanda-t-elle d'une voix étranglée à Pénot qui cherchait ses mots pour composer un monitoire convenable.

Comme Pénot s'attardait à trouver sa période, elle le bouscula vigoureusement en lui disant:

—Allons! range-toi, Jean-François... Je te dis que j'one besoin de parler à not' monsieur. M. Gazeau vient de m'apprendre qu'il était ici, alors, je sons venue pour le voir, pour lui parler, pour savoir enfin s'il a besoin de quelque chose.

Jean-François Pénot se rebiffa et osa porter la main sur l'épaule de la Bretonne.

La poussée au moyen de laquelle elle répliqua fut irrésistible.

—Jean-François, — fit-elle,— tu oublies, je crois, que c'est moi qui ai veillé ta bonne femme de mère à son lit de mort.... Si elle revenait de ce monde, elle ne serait point fière de son gars.... Mais je t'ai mouché, garçon.... Et ça n'est pas toi qui aurais jamais l'audace de me barrer le passage.

—J'ai ma consigne,—répliqua Pénot en se frottant l'épaule.

Le brigadier laissait ses préparatifs et accourait au secours de son sous-ordre.

—Brave Barbe! murmura Alexis.

Et en même temps il sortait de sa poche son carnet, et, sur une feuille déchirée, griffonnait quelques mots à la hâte.

L'arrivée de Mignaton à la rescousse n'épouvanta nullement la vieille Barbe.

—Allons! Mignaton,—lui dit-elle, en douceur,—vous n'êtes ni un caïman, ni une bête féroce.... Vous pensez bien que je veux savoir ce que vous allez faire de not'monsieur?

—Oui,—répondit Mignaton,—mais ce n'est pas une raison pour bousculer mon gendarme.

—Ah! ben, vous ne valez pas mieux que lui. C'est-y que vous allez m'emprisonner, me mettre dedans, moi aussi?......

Le brigadier avait parfois le mot pour rire.

—Non! mais je vais vous mettre dehors.

—Mignaton,—fit Alexis,—vous ne pouvez m'empêcher d'embrasser ma bonne Barbe, il n'y a pas de consigne qui vous commande cela.

—Ça, c'est vrai, monsieur Monteray......

—Ni à moi de lui apporter son pardessus, de l'argent.... enfin tout ce qui lui est nécessaire.

Alexis s'était avancé.

Barbe Quintrec se précipita dans ses bras.

—Not' maître!...... Not' brave monsieur.... Si c'est Dieu possible... Entre des gendarmes!.... Toi, Pénot, tu peux en être sûr.... ça ne te portera pas bonheur!.... Vous, Mignaton, comment osez-vous faire ce métier-là?.... Et pourquoi on l'a arrêté, not' maître?

—Parce que c'est, comme qui dirait, un nom supposé que celui de Monteray que porte M. Alexis, et que c'est un prince, un prince....

—Livachoff,—fit Alexis, ne pouvant réprimer un sourire.

—Oh! il serait prince que ça ne le ferait pas être plus brave cœur qu'il n'est! —s'écria la Bretonne avec chaleur.

Tandis qu'elle embrassait encore le jeune homme à l'appui de ces paroles, Alexis avait eu le temps de lui glisser le papier dans la main, lui murmurant à l'oreille le mot "télégraphie."

Barbe Quintrec avait compris.

Elle se disposait à partir.

Mais alors Alexis lui demanda, incapable de maîtriser son émotion:

—Et Mme Renée?....

—Une voiture vient de venir la chercher.... Elle est partie!.... La chère créature!.... Elle pleurait!.... Elle pleurait!.... Moi aussi, allez, not' monsieur!......

—Et sa mère?......

—Partie chez M. Gazeau...... avec l'autre...... celui qui a des grandes moustaches.

—Allons!—fit Mignaton s'interposant, —assez causé.... Vous comprenez bien, Barbe Quintrec, que je ne puis pas vous laisser raconter tranquillement, comme ça, toutes vos histoires.... Allons! tâchez de prendre la porte.... et plus vite que ça.... Et que je ne vous prenne pas à venir rôder autour de la mairie.

—Je vous dis que je viendrai apporter de l'argent, son argent et son pardessus, et une couverture à not'monsieur.... Parbleu! vous ne pensez pas que je vais le laisser là tout nu comme un chien crotté.

—Vous donnerez tout cela à Pénot.... Je ne veux pas vous revoir ici.

—A Jean-François.... je lui donnerais bien autre chose si je ne me retenais pas.... Mais il ne perdra rien pour attendre.... Et vous.... Mignaton.... remerciez moi.... parce que si j'allais réveiller Alain Pévidic et si Pévidic se mettait à appeler les ouvriers de not' monsieur, les pêcheurs et les gens de la côte auxquels il a fait du bien, ils ne vous le laisseraient pas longtemps dans les peines... Ah! mais non!.... Et Jean François recevrait une de ces rincées dont il a bien besoin pour lui apprendre à manquer de respect à une brave femme qui l'a vu venir au monde!.... Garnement, va!.... Failli chien!......

Et Barbe Quintrec montrait le poing à Pénot, qui, bien qu'il fût dans l'exercice de ses fonction, semblait très embarrassé et tout près de battre en retraite devant l'irascible Bretonne.

Elle reprenait, se grisant à mesure que les paroles lui montaient aux lèvres:

—Oui! oui! Vous n'avez qu'un mot à dire, not'monsieur, et Pévidic viendra avec les gars qui vous portent bien dans le cœur, et vous verrez s'ils pèsent lourds.... Je ne dis pas ça pour vous, Mignaton.... vous êtes brutal, dur au pauvre monde.... mauvais pour sûr.... Mais Pénot!... Attends un peu, toi, Pévidic va venir avec les autres et ils t'en donneront du pare à viser.

—N'en faites rien, ma bonne Barbe,— s'écria Alexis, tout effrayé des conséquences que ne manquerait pas d'avoir l'émeute soulevée par sa servante.

Mignaton était devenu subitement soucieux. La perspective d'avoir en un instant sur les bras tous les gars du pays ne lui souriait que médiocrement Il savait qu'ils ne pourraient lutter, lui et son gendarme. Il savait aussi combien M. Monteray était aimé dans le pays.

Il fallait dès lors brusquer la situation.

—Barbe Quintrec,—dit-il sévèrement, —tournez moi les talons, et que je ne vous voie plus.... Assez causé.... Et vous.... monsieur Monteray.... tâchez voir à vous tenir tranquille, autrement je me verrai forcé de verbaliser.

—Au revoir, ma bonne Barbe,—fit Alexis—au revoir.... Tout s'arrangera, vous pouvez en être sûre, et je reviendrai bientôt auprès de vous.

Et il adressa de la main un geste d'adieu à la désolée Bretonne.

VII

L'HISTOIRE D'UNE TRAHISON.

—C'est dans le cabinet du sous-préfet de Morlaix, M. D...., un jeune fonctionnaire, très parisien et regrettant fort le boulevard, que nous retrouvons le prince Alexis Livachoff.

Le maire de Goulven, le pauvre M. Gazeau, n'avait pas une petite affaire sur les bras; et sans le secours, sans l'assistance de cet excellent baron Cazérès, il en eût complètement perdu la tête.

Heureusement le baron était là, il veillait.

Les lenteurs administratives avaient suivi leur très long cours habituel; aussi Alexis avait il mis un temps considérable avant d'atteindre cette première étape où il trouverait,—il l'espérait du moins,—un fonctionnaire devant lequel il pourrait enfin s'expliquer.

Le télégraphe avait joué à diverses reprises entre Morlaix et Goulven.

L'administration, craignant une énorme gaffe du maire, demandait au préalable des explications, mais elle avait été si formelles que la susdite administration s'était bien trouvée dans la nécessité de se rendre à l'évidence.

Ces pourparlers, à grande distance, avaient réclamé un temps considérable. Toute la journée du lendemain n'y suffisait pas, bien que Cazeau confirmât énergiquement son premier télégramme.

Enfin, le soir de ce jour, durant lequel Alexis s'était mangé le cœur, l'ordre arrivait d'expédier le dangereux nihiliste à Morlaix, où M. le sous-préfet l'interrogerait lui-même, tandis qu'il télégraphierait au ministère de l'intérieur pour recevoir des ordres formels et précis.

Dans une charrette de paysan, Alexis Livachoff, en compagnie de Mignaton et de Pénat, était donc parti pour Saint-Pol-de-Léon.

Là, Mignaton et Pénot avaient remis leur prisonnier à deux autres gendarmes quelconques, et on était arrivé à Morlaix par le dernier train.

M. le sous-préfet s'était couché, donnant des ordres pour que le suspect fût incarcéré pour une nuit à la prison de la ville, et recommandation était faite, cependant, de le traiter avec les plus grands égards.

Les affaires courantes expédiées, M. le sous-préfet avait donné l'ordre de lui amener le nommé Alexis Livachoff, dit Monteray, et ce dernier pénétrait enfin dans le cabinet du fonctionnaire.

Il se trouvait en présence d'un jeune homme de son âge qui, du premier coup d'œil, reconnut avoir affaire à un être distingué, bien élevé, la physionomie sympathique, l'élégance naturelle d'Alexis prévenant fort en sa faveur.

M. le sous-préfet portait toute sa barbe, une barbe châtain dont il prenait le plus frisottant grand soin. Un inamovible pince-nez protégeait des yeux de myope. Il était mince. bien tourné, et suffisamment intelligent pour pouvoir justement aspirer à une préfecture.

L'affaire de Goulven lui apporterait-elle un avancement longuement attendu, passionnément désiré?...... Allait-elle le mettre en relief?......

Il s'agissait donc de ne pas se tromper...... de ne pas s'embarquer à la légère dans un imbroglio ridicule.

La première impression que le prince Alexis Livachoff produisait sur lui le mettait en garde contre les surprenants télégrammes du maire de Goulven, et il se disait, avec une appréhension dont il ne pouvait se délivrer, que le susdit maire pouvait bien avoir commis la plus extraordinaire des gaffes.

Rien dans la personne d'Alexis ne dénonçait, à coup sûr, le redoutable révolutionnaire capturé, lui affirmait-on, depuis deux jours.

Instinctivement, M. D... avança une chaise au prévenu.

C'était, à coup sûr, en dehors des règles convenues entre un fonctionnaire jouant le rôle de juge d'instruction en cette circonstance et un prisonnier.

Alexis ne put réprimer un léger sourire, et s'assit en face du sous-préfet, attendant, sans embarras, sans crainte, les questions que celui-ci allait lui adresser.

—Monsieur,—lui dit M. D...., d'un ton très froid, très compassé, pour détruire sans doute l'effet de la chaise trop poliment avancée,—vous habitez depuis plus de trois ans la commune de Goulven. Je reconnais que les renseignements qui me sont parvenus sur vous sont des plus corrects....

Vous avez toujours régulièrement vécu.... faisant prospérer une industrie qui a donné des bénéfices sérieux, et a apporté un très sensible bien-être dans le pays de Goulven où vous êtes venu vous fixer.

Alexis s'inclina légèrement devant cet hommage rendu à son énergie et à son travail.

Le sous-préfet reprit après une pause:

—D'autre part, le maire de Goulven m'affirme que vous vous êtes caché....

Alexis Livachoff tressaillit et, interrompant le fonctionnaire:

—Vous me permettrez de vous faire remarquer, monsieur, que je ne me cachais nullement, puisque mon existence s'écoulait au grand jour.

—Ne jouons pas sur les mots, si vous le voulez bien...... Vous avez demandé, il y a quatre ans, au gouvernement une concession de galets sur la grève de Goulven.

—Et j'ai eu grandement raison de le faire, vous venez de le reconnaître vous-même, monsieur le sous-préfet, puisque j'ai doté ce pays d'une industrie fructueuse et en plein rapport.

—J'en conviens. Mais cette occasion a été accordée à M. Alexis Monteray, sujet français.

—C'est parfaitement exact, monsieur le sous-préfet.

—Voilà où je voulais en arriver. Est-il vrai que vous ne vous appellez pas Alexis Monteray?......

Alexis n'eut pas une hésitation.

—J'en conviens,—fit-il,—je suis le prince Alexis Livachoff.

—Le télégramme de M. Gazeau, le maire de Goulven, est donc parfaitement exact?

—Sur ce point seul...... Mais en quoi le gouvernement français se trouve-t-il lésé en ce que la concession délivrée par lui l'ait été à Alexis Monteray ou au prince Livachoff?....

M. D.... demeura quelques instants indécis, la réponse ne lui venait pas aux lèvres.

—Le gouvernement n'est pas lésé,— dit-il; mais au point de vue du droit strict, il pouvait très bien accorder la concession à M. Alexis Monteray et la refuser au prince Livachoff, attendu que nous ne connaissons pas les antécédents de celui ci, non plus que les raisons qui l'ont décidé à venir se réfugier en France sous un nom d'emprunt.

Ce fut au tour d'Alexis de demeurer silencieux.

Pourquoi hésitait-il à répondre?

Le sous-préfet n'eut pas le temps de répéter sa question.

Un huissier venait de pénétrer dans le cabinet du fonctionnaire, tenant une carte à la main.

—Faites entrer,—ordonna M. D...., après avoir jeté les yeux sur la carte.

Et un grand jeune homme élancé, aux épaules larges, se montra précipitamment, écartant l'huissier d'un geste brusque.

C'était Raoul de Boisdéant.

Il était en costume de voyage.

S'inclinant devant le sous-préfet, il courut à Alexis Livachoff et lui tendit les deux mains.

—Ah! que je suis heureux de vous trouver enfin, — s'écria-t-il. — J'ai reçu votre télégramme hier matin...... de Saint-Pol...... Je suis parti par le premier train. J'arrive à Goulven...... Je trouve le maire qui me reçoit avec des airs mystérieux, tout confit en énigmes indéchiffrables ...... Très fermé, ce maire!...... Tout ce que je puis obtenir de lui c'est qu'il m'apprenne que vous devez vous trouver à Morlaix...... chez le sous-préfet...... ou ailleurs...... Enfin je finis par vous découvrir et ce n'est pas sans peine...... On vous a arrêté, paraît-il, incarcéré...... Et de quoi vous accuse-t-on, bonté divine?..?.. En tout cas, vous m'avez appelé à l'aide..... vous avez besoin de moi, m'avez-vous dit dans votre très laconique télégramme...... Me voici, tout à votre disposition, tout prêt à vous servir de garant, car je jure bien, sur l'honneur, que vous êtes incapable d'une action mauvaise...

Tout ce petit discours était débité sur un ton de verte franchise, à mots hachés, coupés, et sous le coup d'une indignation nerveuse.

Raoul de Boisdéant reprit aussitôt:

—Je parie que c'est ce maire de Goulven qui a fait ce joli coup.

—Il n'y a pas de coup, si vous le voulez bien, monsieur,—répliqua le sous-préfet, piqué,—monsieur vient de m'avouer lui-même qu'il habite depuis plus de trois ans la commune de Goulven sous un faux nom......

—C'est très possible,—répliqua M. de Boisdéant sans se démonter,—tous les jours des artistes, des écrivains, des sculpteurs, des peintres signent leurs œuvres d'un pseudonyme...... En quoi serait il défendu à un industriel d'en faire autant?......

—Monsieur ne s'appelle pas Monteray, —répéta le sous-préfet; —il vient de reconnaître devant moi qu'il se nomme le prince Alexis Livachoff....

—C'est effectivement sous ce nom que je l'ai connu en Russie, et je puis vous affirmer qu'il est prince très authentique, possesseur d'une très grosse fortune.

—Que j'ai totalement perdue,—interrompit vivement Alexis.

—Et vous avez voulu vous remettre à flot en gagnant de l'argent dans l'industrie.... Mais encore une fois, en quoi cela peut-il être blâmable?....

Et Raoul de Boisdéant darda ses yeux intelligents sur le sous-préfet.

—Monsieur,—répliqua celui-ci, ne sachant point le mécontentement qu'il ressentait de la tournure prise par l'entretien,—je crois que c'est vous qui interrogez et non pas moi.... Vous m'avez fait passer votre carte avec ces mots: "Affaire Monteray," je vous ai fait immédiatement introduire, mais je crois que vous en prenez réellement trop à votre aise.

—Excusez ma vivacité,—répondit franchement le jeune ingénieur,—je porte une affection profonde à mon ami le prince Alexis Livachoff, et j'ai été indigné quand j'ai appris que, depuis deux jours, de brigade en brigade, de prison en prison, on le promenait entre deux gendarmes. J'avoue que depuis cet instant je n'ai pas cessé d'être en rage....Entre deux gendarmes! lui!.. le plus brave!....le plus loyal!....le plus honnête des êtres!....Cela passe les bornes de l'imagination.

—Boisdéant!—s'écria Alexis, confus de ce panégyrique.

—Je dis ce que je pense. Ne vous récriez pas, mon cher prince! Eh! vous m'avez sauvé la vie, que diable!.... Et ces choses-là ne s'oublient pas.

Et s'animant, parlant avec une vitesse fébrile:

—Oui, monsieur le sous-préfet, j'étais chargé d'étudier le parcours d'un chemin de fer en Finlande.... Et, déchaînés par un sorcier, des paysans finlandais m'ont entouré.... Et, tout doucettement, ils allaient me découper à coups de hache. Le prince Livachoff s'est élancé, a détourné le premier coup! Comment n'a-t-il pas été fendu en deux par cette arme terrible qui s'abattait sur moi?.... je n'en sais rien encore, c'est un miracle!.... Mais j'en ai gardé au cœur le souvenir, parce que.... sans lui, sans son acte de surhumain courage, je ne serais certainement pas ici.

Le sous-préfet se prit à sourire.

L'élan irrésistible de Raoul de Boisdéant lui plaisait à coup sûr. Et la sympathie involontaire ressentie au premier abord à la vue d'Alexis allait croissant et s'étendait maintenant aux deux amis.

A continuer

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.5 three months 75 cents.

PAR'OIDIUM
(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11avril- 3m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriétés dans le Septième District.

H. H. Frederick vs. Bayley Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 42,101. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 mai 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Un morceau de terre en triangle**, anciennement connu par le numéro trois cent quatorze C de la ville de Carrollton et maintenant situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove Jackson, Vingtième et le New-Orleans Shell Road. Le dit triangle est désigné sur les Rolls des Assessements par le No 668.

2° **Un certain morceau de terre** connu par le numéro trois cent quinze de la ville de Carrollton, maintenant situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Vingtième, Last, Holly Grove et le New Orleans Shell Road. Le dit morceau de terre est désigné par le numéro six cent soixante-sept sur les Rolls des Assessements.

3° **Un morceau de terre en triangle**, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Last et Vingtième, désigné sur les Rolls des Assessements par le No six cent soixante-six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5avril—5 12 19 26—mai 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Caroline Busch; Procès No 25,712.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Amelia Mary Bystle, et Daniel P. Bystle, son mari; Procès No 25,713.

Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Agnes Spatz; Procès No 25,714.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titre et intérêt de chacun et de tous les défendeurs dans l'affaire ci-dessus respectivement de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Tchoupitoulas (anciennement Levée), Troisième et Water (anciennement Chemin Publique on Landing), et désigné par le No 12, sur un plan de Hugh Grant, arpenteur de ville de Lafayette, fait le 28 décembre 1842 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure au pied américain 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond, sur une profondeur de 92' 3" et 4" sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 91' 10" et 1" sur la ligne qui le divise du lot No 13.

2° **Un autre lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet et District que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 9, mesurant 25' 9" 7" de face à la rue Water, 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 10 de 92' 3" et 5", et sur la ligne du lot No 8, 91' 10" et 2".

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12avril - 12 19 26 mai 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Souliers, Dry Goods, Cheval, Wagon et Harnais.

Le Gardner & Estes Co. vs. Moore, Levy & Co., procès No 41,585.

Blacker Gerstle & Co. vs. Moore, Levy & Co., procès No 41,598.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 avril 1894, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon magasin 61 rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—
4 caisses Souliers.
2 caisses Dry Goods.
1 Cheval 1 Wagon et jeu de Harnais.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13avril—18 23 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Table de Billard, Etc., Bail et Droit d'Occupation.

N. O. Brewing Association vs. Poujol & Salvant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42 635 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 30 avril 1894, à 2 30 heures P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 205 rue du Canal—

1° Une Table de Billard et les accessoires.

2° Tout le droit, titre et intérêt des défendeurs dans le bail du local No 205 rue du Canal, fait par Mme M S Duggan (T. L. Bayne, agent) le 9 septembre 1893, avec Poujol & Salvant et s'étendant jusqu'au 30 septembre 1894, à raison de $175 par mois.

Et au cas où le dit bail ne se vendrait pas, alors on offrirait:

3° Le droit d'occupation du dit local No 205 rue du Canal de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
13avril—18 23 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay & Brunswig vs. Leo C. Perez et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,765.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Deux lots de terre**, étant les lots Nos 1 et 2, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantinople, et mesure soixante pieds de face sur la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

2° **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No 16 de l'ilet No 101, borné par les rues Toledano, Jersey, Chippewa et l'avenue de la Louisiane et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 mars—18—avril, 5 12 19 26—mai 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Sixième District.

Mlle Rosa P. Kron vs. Sarah M. Kron et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,775.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 23 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc. situé dans le 6ème District de cette ville, désigné par le No 20, de l'ilet No 9, borné par les rues Laurel, Marengo, Annonciation anciennement Jersey et Milan, d'après une esquisse lithographique déposée au bureau de A. Mazureau, ex-notaire, le dit lot formant l'encoignure des rues Laurel et Marengo et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds 2 pouces de profondeur à la rue Marengo.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'intérêt, etc, dans un procès, etc.

Aycock, Michel & Co. versus George W. Doll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,950.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 mai 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur George W. Doll dans le procès intitulé George W. Doll vs Frederick Kuntz et als No 42 132 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
20 avril—20 23 28—mai 2

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle: plus de trente ans d'expérience. Spécialités pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
20 mars—

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer
—UN—
PARTAGE.
—UNE—
Grande Vente
—DE—
PROPRIETES
—DE—
VALEUR ET VACANTS
—DANS LE—

Premier, Troisième, Quatrième, Sixième et Septième Districts.

Magasins en Briques,
Résidences en Briques,
Résidences en Bois,
COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES,
SITES POUR BATIR
Propriétés Foncières
DE CHOIX,
POUR—
OCCUPATION,
PLACEMENT,
SPECULATION,
COMPRENANT—

La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 215 rue St-Charles,
Entre les rues Julie et St Joseph, avec Terrains Spacieux, Remise, Ecurie, etc.

La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp,
entre les rues Delord et Calliope.

Trois Magasins en Briques à Trois Etages,
Nos 63, 65 et 67 rue Girod,
Entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.

Un Cottage en Bois Confortable,
No 479 rue South Rempart,
entre les rues Enterpe et Terpsichore.

Le Cottage à Double Corps de Logis,
Nos 417 et 419 rue South Franklin.
Entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Vingt Lots de Terre de Valeur,
Sur le North Eastern R. R.,
Un ilet de la rue Claiborne.

Un Nouveau Cottage Double Recouvert en Ardoises,
Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième,
Entre les rues Coliseé et Chestnut.

La Charmante Résidence de Famille,
—Au coin de—
L'Avenue St-Charles et de la rue Bordeaux.
Terrains Ravissants 150x186 pieds.

Deux Terrains de Choix pour Bâtir,
A l'arrière de la Résidence ci-dessus.
Chacun 60x150 pieds, faisant face à la rue Bordeaux.

Cet Ilet de Terre de Valeur,
—Borné par—
Les rues Lowerline, Clinton, Troisième et Burthe, près du Nouveau Chemin de Fer "Judah Hart" et de l'avenue St-Charles.

Trois Lots Splendides pour Bâtir,
Rue Colapissa,
Chacun 61x122 pieds.

Toutes des Propriétés de Valeur et Désirables,
VENDUES POUR EFFECTUER
—UN—
PARTAGE,
Aux derniers et plus haut enchérisseurs, sans réserve,
—Dans l'Affaire de—
Vve THOMAS O'RORKE
—VS—
S. S. RUSHA ET AL.
Dossier No 41,231—Cour Civile de District—Division A.
—LE—
Mercredi, 2 Mai 1894

A un Long Crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet —LE MERCREDI, 2 MAI 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894, et signés le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et al., pour effectuer un partage, les propriétés suivantes de valeur et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

L'Elégante Résidence de Famille
No 215 rue St-Charles.

1° **Une portion de terre irrégulière** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 217, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julie et St-Joseph, laquelle portion comprend quatre achats séparés, tous contigus et adjacents, et sont décrits comme suit, à savoir—

Premièrement. Deux lots de terre désignés par les Nos 13 et 14 qui sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Lot No 13 mesure 25 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Charles sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée commune de 20 pieds de large et pavé avec du granit carré, qui ouvre sur la rue Julie et en commun à ce lot et autres lots qui lui sont adjacents.

Lot No 14 est un lot irrégulier, contigu, et mesure environ 59 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St-Charles, environ 3 pieds 6 pouces de largeur dans le fond et faisant face à l'allée décrite ci-dessus, sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces sur la ligne de côté touchant au lot No 13, et 170 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur sur l'autre côté le plus rapproché de la rue St-Joseph, sur une ligne diagonale, et avec le lot 13, est désigné par la lettre D; étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels du Female Orphan Society, d'après un acte pardevant T. O. Starke, ex-notaire, le 3 avril 1856.

Deuxièmement—Un certain lot ou certaine portion de terre contigu au précédent dans le fond et la ligne de côté supérieure, décrit comme suit:

Commençant à un point où la ligne de division du lot No 1 et celui A intersecte la ligne de côté du lot No 14 la plus rapprochée de la rue St-Joseph, puis du dit point sur une ligne courant vers la rue Carondelet et parallèle à la rue St-Joseph, une distance de 44 pieds 2 pouces jusqu'à ce que la dite ligne frappe la ligne de côté du lot B, la plus rapprochée de la rue Carondelet, puis sur la dite ligne vers la rue Julie une distance de 11 pieds 8 pouces et 6 lignes, puis à angles droits courant vers la rue St-Charles, une distance de 11 pieds 1 pouce et 5 lignes, puis 35 pieds 1 pouce et 5 lignes sur une ligne directe au point de départ et désigné par la lettre C, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Thomas Hale, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex notaire, le 18 mars 1856.

Troisièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigue au lot ci-dessus laquelle mesure 40 pieds sur la ligne la divisant de la propriété de feu I. W. Moon, qui fait face a la rue St-Joseph et courant parallèle à la rue St Joseph à une distance de 150 pieds de la dite rue, 10 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Carondelet touchant au lot F et la divisant de la propriété de feu F. Titus, 3 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et sur une ligne irrégulière comme suit: 23 pieds 5 pouces sur une portion de cela et 17 pieds 11 pouces sur le reste de la portion et adjacent au lot C et désignée par la lettre E, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Isaac W. Moon, d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire le 16 avril 1857.

Quatrièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigue à celle ci-dessus, et mesure 26 pieds 3 pouces sur la ligne la divisant de la propriété de feu Frazier Titus, qui fait face à la rue St-Joseph, puis 10 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et la divisant du lot E la même profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Carondelet et 26 pieds 3pouces de profondeur sur la ligne de côté touchant au lot C et la plus rapprochée de la rue Julie, et est désignée par la lettre F, étant la même propriété achetée par les propriétaires actuels de Frazer Titus d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire, le 16 avril 1857.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.

Les améliorations consistent en une **élégante résidence en briques à trois étages avec bâtisses en briques à trois étages dans le fond et une remise et écurie en briques à deux étages, toutes couvertes en ardoises** et connue comme le No 215 rue St-Charles et a un corridor spacieux à chaque étage avec des salons doubles avec arches et admirablement décorés, salle à manger, salle d'attente, cuisine et plusieurs autres chambres en bas dans la bâtisse principale et quelque 15 chambres ou plus et cabinets, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., aux étages supérieurs, avec de magnifiques cheminées en marbre dans les principales chambres, et de belles installations de gaz partout, des alcoves dans les murs, office, etc.

La Remise et l'Ecurie ont des emménagements assez amples pour nombre de voitures et d'animaux, ont aussi 3 chambres à domestiques, des chambres pour le bois, le charbon et les harnais, il y a aussi 2 citernes et un hydrant, avec une grande provision d'eau, le tout en très bon état et loués jusqu'au 30 septembre 1894 à un loyer nominal de $100 par mois.

La Pelouse de Côté est grande et on peut en faire l'une des plus jolies dans ce voisinage. Le tout admirablement adapté pour une résidence professionnelle.

Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp.

2° **Cette résidence en briques à trois étages recouverte en ardoises, très bien située**, No 261 rue du Camp, entre Delord et Calliope, avec la rue St Charles à l'arrière, étant dans l'ilet No 183, Premier District, et a une entrée pour le buggy et corridor au second étage et quelque 13 chambres ou plus en tout, chambres tapissées et décorées, lieux d'aisance, citerne, etc., et installations de gaz partout, et louée jusqu'au 30 septembre 1894 à un faible loyer de $30 par mois.

Le lot de terre mesure 21 pieds, 4 ou 5 pouces de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles, acquise de Henry Lathrop d'après un acte pardevant W. L. Poole, ex-notaire le 16 juillet 1887.

Trois Magasins en Briques à Trois Etages
Nos 63, 65 et 67 rue Girod.

3° **Trois certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 60 borné par les rues Girod, Lafayette, Tchoupitoulas et Commerce lesquels sont désignés et mesurent comme suit:

Premièrement—Le lot No 40 mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Girod, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles acquis de Henry Parish d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex notaire le 29 avril 1853.

Deuxièmement—Une portion de terre, contigue à celle ci-dessus, et mesurant 19 pieds 7 pouces de face à la rue Girod, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 53 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas et 54 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté la plus rapprochée de la rue Commerce et touchant au lot No 26, achetée de James Cosgrove, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire le 20 avril 1858.

3° **Un certain terrain** attenant au précédent, sur le côté est du terrain No 26 et mesurant environ 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Girod sur une profondeur de 85 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en **Trois magasins bien bâtis en briques**, à trois étages portant les Nos 63, 65 et 67 rue Girod; les Nos 63 et 65 loués à bail jusqu'au 1er avril 1897, à $30 par mois, sans réparations d'aucun genre aux frais du propriétaire. La propriété dernièrement décrite est vendue avec tous les droits, passages et servitudes qui y appartiennent.

Le Cottage à deux Corps de Logis,
Les Nos 417 et 419, rue Sud Franklin.

4° **Le Cottage en bois, à deux corps de logis**, Nos 417 et 419 rue Sud Franklin entre les rues Melpomène et Terpsichore, carré d'ilet borné par la rue du Basson, étant le carré No 316 Premier District de cette ville, ayant trois chambres de chaque côté (un côté avec mansarde), citerne, auvents, etc.; la propriété donne un loyer de $14 par mois.

Le terrain est désigné par le No 10; il mesure 32 pieds de façade rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure américaine.

Le Cottage élevé
No 479 rue Sud Remparts.

5° **Le joli cottage en bois couvert en ardoises**, No 479 rue des Remparts, entre Euterpe et Terpsichore, rue des Dryades à l'arrière, désigné comme le carré No 252 ayant corridor et quelque 7 ou 8 chambres, chambre à bain, tuyaux à gaz dans la maison, citerne, etc. La maison est à distance de la rue et a un jardin devant.

Le terrain porte le No 14 et mesure 32 pieds de façade rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et la propriété donne un loyer de $20 par mois.

TROISIÈME DISTRICT.

Vingt Grands Terrains Vacants.

6° **Vingt grands terrains de valeur**, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet No 784, bornés par la Presse à Coton de la Louisiane et les rues St-Ferdinand, Soldelle et Derbigny ou Prosper, désignés par les Nos de 2 à 21 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains du No 2 à 11 mesurent chacun 31 pieds de façade rue St Ferdinand, sur une profondeur de 110 pieds. Le terrain 11 forme l'angle des rue St-Ferdinand et Solidelle.

Les terrains de 12 à 16 mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Solidelle sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Les terrains de 17 à 21 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Derbigny, sur une profondeur de 170 pieds, 6 pouces et 6 lignes, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Cette terre est bonne, élevée, à seulement un ilet en arrière de la rue Claiborne, et fait face sur le chemin de fer North Eastern.

QUATRIÈME DISTRICT.

Cottage Double.
Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième.

7° **Le cottage neuf en bois à deux corps de logis et recouvert en ardoises** Nos 221 et 221 1/2 rue Sixième, entre les rues Colisée et Chestnut dans le carré d'ilet No 185 borné par l'avenue Washington, Quatrième District de cette ville, ayant 2 chambres et une cuisine, lieux d'aisance et auvent de chaque côté, donnant un loyer de $20 par mois. La maison n'a que 2 ans, a un gazon de chaque côté; un des côtés est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1894.

Le terrain fait partie du terrain primitif No 9 et mesure 62 pieds de façade rue Sixième, sur une profondeur de 50 pieds, acquis de Peter Munster, conformément à un acte pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 17 mai 1859.

SIXIÈME DISTRICT.

La Charmante Maison de Résidence,
No 1249 avenue St Charles.

8° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 411, bornée par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Bordeaux et Valence, désigné par la lettre A, et mesure 150 pieds de façade avenue St-Charles, sur une profondeur et façade rue Bordeaux, 186 pieds.

Les améliorations consistent en **Une jolie maison de résidence bien construite, à deux étages, en bois, couverte en ardoises**, portant le No 1249 avenue St-Charles, avec grillage neuf en fer, et une vérandah en fer à deux étages sur la façade; il y a un grand corridor, salon, salon de réception, salle à manger, cuisine, cabinets et d'autres chambres au rez-de-chaussée.

Le salon et le corridor sont à fresques; il y a quelque 6 chambres à coucher ou davantage, chambre à bain, cabinets, etc.; sur le deuxième étage les chambres sont tapissées avec goût, décorées et peintes manteaux de cheminée en marbre dans les chambres principales, gaz et belle installation partout, il y a des maisons de dépendances, auvents, 2 citernes, etc., et le terrain est embelli par des arbustes de choix et des fleurs, des arbres fruitiers et des arbres d'ombrage, etc. Pour pleinement apprécier cette propriété il faut la visiter.

Deux Sites Convenables Pour y Bâtir en Arrière du Terrain Précédemment Décrit.

9° **Deux grands sites de choix convenables pour y bâtir** en arrière de la dernière propriété et y touchant, dans le même carré d'ilet, désignés par les lettres B et C qui se touchent et mesurent, chacun, 60 pieds de façade rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds. Le terrain No C forme le coin des rues Bordeaux et Carondelet.

A l'arrière du terrain il y a une remise avec écurie en bois à deux étages, ayant plusieurs chambres au premier étage.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

Ces deux sites sont de premier ordre, la terre est haute; entourée d'une bonne barrière, et une rangée d'arbres d'ombrage de choix devant. Ils sont situés en face des belles maisons de résidence Hernandez, Messieurs Dunn et autres, et seront vendus séparément avec privilège.

SEPTIÈME DISTRICT.

Un magnifique Carré de Terre
A trois ilets de l'avenue St-Charles.

10° **Un magnifique carré de terre**, entouré d'un grand nombre d'arbres d'ombrage, carré No 101 ou 24 B. borné par les rues Lower Line, Clinton, Burthe et Troisième, Septième District de cette ville, subdivisé en 21 grands terrains, et mesure ensemble environ 300 pieds 8 pouces de façade rue Lower Line, 300 pieds de façade rue Clinton 291 pieds 6 pouces rue Burthe, et 247 pieds de façade rue Troisième, le tout plus ou moins.

Trois Beaux Sites Convenables pour y Bâtir,
Rue Colapissa.

11° **Trois grands terrains doubles**, situés dans le carré No 197 A, borné par les rues Colapissa, Treizième Dublin et Madison, Septième District de cette ville, désignés par les Nos 3, 4 et 5, lesquels se touchent et mesurent, chacun, 61 pieds de façade rue Colapissa, sur une profondeur de 122 pieds.

Le tout de la propriété ci dessus décrite du paragraphe 1 à 11 est en mesure américaine et le tout plus ou moins, d'après un plan de MM. S. G. De l'Isle & Cie, architectes et voyers, le tout daté d'avril 1894 et qui peut être vu sur les lieux de la vente; et les diverses propriétés peuvent être vues en se munissant d'une carte des encanteurs.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant lien de vendeur et privilège, assurance et honoraires d'avocat, les paiements à crédit seront divisés, s'il en est besoin, en coupons pour convenir aux parties intéressées; les acquéreurs assumant en outre de leurs enchères, les taxes de l'année courante 1894, et feront un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux.

Les actes de ventes pardevant Ernest Commagere, notaire, No 1.152 rue Magazine aux frais des acquéreurs.

1er avril—1 8 15 22 29 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage en Bois, No 440 Rue St-Pierre,
Entre les Rues Rocheblave et Tonti.

Succession de Lucy Ann et Augustus Walters ou Waters.

Cour Civile de District—No 39,766.

A l'Encan pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs, Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 25 avril 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 mars 1894, dossier No 39,766 pour le compte de la succession de Lucy Ann et Augustus Walters ou Waters, tous deux décédés, à l'enchère publique, sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Tonti et la Promenade Carondelet désigné par le No 3, lequel mesure 28 pieds 1 pouce et 7 lignes de façade rue St-Pierre sur une profondeur de 100 pieds, et 28 pieds 1 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière le tout d'après un plan exposé sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un **cottage en bois** portant le No 440 rue St Pierre et ayant 3 chambres et cuisine, citerne, etc.

Conditions.—Comptant en passant les titres. 10 0|0 comptant de dépôt sur les lieux, ainsi que le paiement des taxes de 1894 par l'acquéreur en outre.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 mars—25—avril 1 8 15 22 au 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

SIX TERRAINS
DE CHOIX,

Rues Jeannette, Dublin et Sixième,
—EN FACE DES—
Hangars du Dépôt des Chars Electriques,
—PRECIEUX—
POUR OCCUPATION ET SPECULATION.

Succession de William Brand, decédé.

Vente par ordre de la Cour Civile de District.

A Crédit de Longue Echéance.
A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 25 avril 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 20 mars 1894, Dossier No 41 733, pour le compte de la succession de Wm Brand, à l'encan, il sera vendu—

Six terrains de choix, convenables pour y bâtir, à Carrollton.

Six terrains de valeur, situés dans le Septième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par l'avenue Carrollton et les rues Dublin Jeannette et Sixième, désignés par les Nos 12, 13, 14, 18, 19 et 23, lesquels mesurent comme suit, savoir

Les terrains Nos 13 et 14 se touchent et mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Dublin, sur une profondeur de 130 pieds. Le terrain No 13 fait face à la rue Dublin, sur une profondeur de 130 pieds. Le terrain No 13 forme l'angle des rues Dublin et Sixième.

Les terrains Nos 18 et 19 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Dublin sur une profondeur de 130 pieds.

Le terrain No 12 mesure 32 pieds 6 pouces rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds.

Le tout entre lignes parallèles, mesure américaine d'après un plan qui peut se voir sur les lieux de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 0|0 par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumeront le paiement en outre des taxes de l'année courante 1894, et feront un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 mars—avril 1 8 15 22 au 25

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de W. B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 39,913.—

MERCREDI, 25 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé le 22 mars 1894, la propriété ci-après décrite—

1° **Trois certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, dans le dit ilet étant désigné par le No 1, d'après un croquis annexé à un acte de partage passé pardevant Robert J. Ker ancien notaire en cette ville, le 9 mars 1854, et les deux autres lots sont désignés par les numéros 3 et 4, d'après un plan fait par Jos. Pilié, voyer, en date du 21 mars 1836, annexé pour référence à un acte passé pardevant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1842; le dit lot numéroté 1 mesure, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant au croquis ci-dessus; le lot No 3 ci dessus mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le dit lot No 4 touche au lot ci-dessus No 3 dans le fond, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Philip, Annonciation et Première, désigné comme lot No 283, sur un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 2 février 1844, et déposé pour référence au bureau de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la dite rue Laurel, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage en commun avec le lot adjacent No 239, d'une allée de —— pieds de large formée de portions égales de chacun des dits lots pour l'usage commun de chacun d'eux.

Conditions—Comptant l'acquéreur assumera les taxes de 1893, 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiera les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire.

E. CURTIS & CO.,
Encanteurs de Propriétés Foncières.
201 rue Canal.
25 mars—25 28—4 11 18 22 avril à date

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo. B. Prochaska.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, 30 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile du District de la paroisse d'Orléans, Division B, No 41,138, en date du 15 mars 1894, la propriété personnelle ci-après décrite—

1 action du fonds-capital du Southern Athletic Club
1 action de la American Rice Milling Co. Ltd.
1 action du Marshall Fishing & Boating Ass'n.
1 action du N. O. Board of Trade, L'td.

Et autres réclamations, comptes à recevoir, billets et patentes conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

WM. P. CURTIS, Encanteur,
20avril—20 29 30